

NOTE AUX CANDIDAT(E)S ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

ÉPREUVES PROFESSIONNELLES EP1, EP3 DU CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (CODE EXAMEN : 3320M)

Tous les documents (fiches techniques A et B + dossier projet d'accueil) doivent être envoyés de préférence **en recommandé ou lettre suivie ou déposés à l'accueil du SIEC entre le lundi 06 février et le vendredi 03 mars 2023** (cachet de la poste faisant foi) à :

SIEC – DEP3 (ASMAT)
7 Rue Ernest Renan
94749 Arcueil Cedex.

EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT : FICHES TECHNIQUES A ET B (Epreuve orale – coefficient 6 – durée : 25 minutes)

Fiche technique A – Réalisation d'un soin du quotidien

Fiche technique B – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

- Les 2 fiches techniques (*fiche A : Réalisation d'un soin du quotidien* et *fiche B : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages*) doivent être rédigées à partir de votre expérience professionnelle au domicile auprès des enfants de moins de 3 ans.
- Elles doivent être adressées **en deux exemplaires** à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Le/la candidat(e) est invité(e) à conserver un troisième exemplaire et à l'apporter le jour de l'épreuve.

Consignes et conseils de présentation de vos fiches :

- ✓ Chaque fiche ne doit pas excéder un recto/verso
- ✓ Chaque fiche doit reprendre les intitulés du modèle mis en ligne sur le site de la Maison des Examens, page d'accueil, dossier « **Mieux Comprendre – Tout savoir sur le CAP AEPE** »

EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL : DOSSIER PROJET REEL D'ACCUEIL (Epreuve orale – coefficient 4 – durée : 25 minutes)

1) AVEC PROJET

⇒ **Uniquement si** vous avez choisi, à l'inscription, l'option « avec projet réel d'accueil », vous devez :

- L'adresser en **deux exemplaires** à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Le/la candidat(e) est invité(e) à conserver un troisième exemplaire et à l'apporter le jour de l'épreuve.

Consignes et conseils de présentation de votre dossier :

- ✓ Le dossier ne doit pas excéder 5 pages recto
- ✓ Il comporte une page de garde sur laquelle figure le nom de naissance, le prénom et la date de naissance du/de la candidat(e) - La page de garde n'est pas comprise dans le décompte des 5 pages recto. Elle est mise en ligne sur le site de la Maison des Examens, page d'accueil, dossier « **Mieux Comprendre – Tout savoir sur le CAP AEPE** »
- ✓ Le dossier est agrafé dans le coin supérieur gauche ou relié. Le/la candidat(e) veillera à NE PAS relier le dossier avec une spirale.

2) SANS PROJET

- ⇒ Les candidat(e)s ayant choisi l'option SANS projet réel d'accueil à l'inscription auront 1h30 pour préparer un projet à partir de documents fournis le jour de l'examen.

ATTENTION :

Vous ne serez pas autorisé(e) à passer les épreuves et la note de 00/20 vous sera attribuée dans les cas suivants :

- Non réception de l'ensemble des documents demandés (fiches techniques A ET B + dossier EP3 si vous avez choisi à l'inscription Avec Projet Réel d'Accueil)
- Envoi des documents après le 03 mars 2023, cachet de la poste faisant foi
- Absence de l'une ou de l'ensemble des fiches techniques pour l'épreuve EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant
- Si une ou les fiches sont rédigées à partir d'une situation avec un enfant de + de 3 ans
- Absence du dossier EP3 : Uniquement pour les candidats ayant choisi à l'inscription l'option « avec projet réel d'accueil »